

**264** P  NP  **DM2**

Projet d'aménagement du parc éolien  
Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills  
et Saint-Jean-de-Brébeuf

MRC Les Appalaches 6211-24-04624

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS À THETFORD MINES, KINNEAR'S MILLS  
ET SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF**

**FRANCINE DION COTÉ**

**AGRICULTRICE, PROPRIÉTAIRE**

**FERME GDF COTÉ INC.**

**MUNICIPALITÉ ST-JEAN-DE-BRÉBEUF**

**ST-JEAN-DE-BRÉBEUF (QUEBEC)**

Projet d'aménagement du parc éolien " Des Moulins" de Thetford Mines, Kinnear's Mills  
et St-Jean-de-Brébeuf

Je m'intéresse à ce projet car en premier lieu, nous sommes propriétaires d'un lot faisant partie du projet d'aménagement du parc éolien " Des Moulins ".

De plus, cela peut aider à l'environnement étant donné que l'énergie qui est produite par l'éolienne est une énergie renouvelable, propre et durable. Elle n'a pas besoin de carburant pour fonctionner, donc elle n'est pas polluante, de plus, elle limite les émissions de gaz à effet de serre.

Je crois que ce projet est acceptable dans notre milieu, car ces éoliennes seraient érigées sur des terrains au sol plutôt rocailleux ainsi qu'en zone forestière. De plus, la majorité de celles-ci seraient assez éloignées des habitations.

Sur notre lot, pour exécuter leurs travaux de montage, les entrepreneurs se serviraient des chemins déjà existants mais ils auraient à construire un autre chemin et celui-ci serait un lien d'accès pour la construction d'une autre éolienne sur un lot voisin. Il faut savoir que dans l'exécution de leurs travaux, aucunes parcelles cultivables ne seraient touchées.

Il y aurait aussi réparation et entretien à l'année des petites routes secondaires entre le village de Kinnear's Mills et St-Jean-de-Brébeuf, ce qui ferait la joie de plusieurs propriétaires de terrains, de chalets et même des visiteurs, etc.

Je pense que pour nous l'aspect visuel pourrait être très intéressant car les éoliennes se confondraient dans notre paysage de montagnes, ayant déjà visité quelques parcs éoliens en Gaspésie.

Le projet devrait être autorisé car cela apporterait d'importantes retombées monétaires aux municipalités, aux propriétaires des terrains et un avenir économique intéressant pour la région. Il faut aussi penser à l'avenir de nos enfants, nos petits-enfants, car nous devons prendre tous les moyens écologiques nécessaire pour freiner le plus rapidement possible ce problème mondial du réchauffement de la planète.